



17 octobre 2018

Pêche dans le Léman en 2017

Les captures de féra à nouveau en baisse

La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie, à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains, le 11 octobre 2018. Avec plus de 847 tonnes de poissons capturés, l'année 2017 présente un rendement global nettement en baisse par rapport à celui de l'année précédente (- 19,1 %).

Plus de 7'000 permis annuels de pêche de loisir et près de 12'000 permis journaliers ont été délivrés en 2017 par les autorités suisses et françaises. Ce résultat atteste toujours de l'attrait de la pêche de loisir au Léman. La pêche professionnelle (138 pêcheurs) représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures (90,4 %) avec près de 766 tonnes de poissons pêchés.

L'essentiel du rendement de la pêche lémanique repose toujours sur les deux mêmes espèces : le corégone, communément appelé "féra", qui reste largement l'espèce dominante (476 tonnes) et la perche (239 tonnes). Pour autant, la féra enregistre pour la troisième année consécutive, une baisse significative (- 260 tonnes soit un recul de 35,3 % par rapport à 2016).

Compte tenu de l'importance de ces deux espèces, la Commission a décidé de poursuivre ses travaux vis à vis de l'évolution de la situation en réactivant notamment un suivi scientifique. Afin d'assurer une exploitation rationnelle et durable des peuplements, une première série de mesures visant à préserver les géniteurs de corégones et réduire l'effort de pêche sur cette espèce en début d'année, a été arrêtée et fera l'objet d'une décision de chaque Etat. De plus, un contingent supplémentaire de plusieurs millions d'alevins issus de piscicultures lémaniques, a été déversé dans le lac en 2017 et en 2018.

Concernant les autres espèces, une augmentation des captures de 4,1 tonnes (soit 9,5%) est constatée par rapport à 2016 pour le brochet (47,1 tonnes) et de 4,8 tonnes (soit 28,2%) pour l'omble-chevalier (21,8 tonnes) alors que la truite (8,6 tonnes) baisse de 2,4 tonnes (soit -21,8 %). Quant à la perche, elle voit son tonnage augmenter pour la deuxième année consécutive (+ 47 tonnes soit 24,5 % d'augmentation par rapport à l'année 2016).

L'écrevisse signal (espèce exotique envahissante), affiche une hausse des captures avec 16,3 tonnes (soit 25,3 % par rapport à 2016).

L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée au dimanche 13 janvier 2019.

Personne de contact

Yvon Crettenand, Biologiste au Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF),
027 606 7011 / 079 355 39 15

